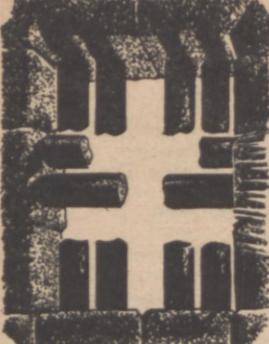


BULLETIN

 MENSUEL
 de l'ADIR

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e

▼ LITTRÉ 30-09

Noël

LES NOËLS “QU’ON N’OUBLIE PAS”

Mes chères Camarades, il y a des Noëls « qu'on n'oublie pas ». Les raisons en sont aussi diverses que les circonstances et les sentiments de chacune et ce ne sont souvent pas les plus comblés qui ont été les plus lumineux.

Que ce Noël soit pour chacune de vous, un Noël « qu'on n'oublie pas ».

MARIKA.

TOMBOLA

Le tirage a été effectué le 15 décembre 1954

LOTS	N° gagnant
1 Frigidaire « Frigidaire »	11.852
1 Réchaud à gaz	2.562
1 Réchaud électrique	6.598
1 Radiateur électrique	1.092
1 Fourrure (renard)	1.405
1 Couverture électrique	4.330
1 Moulin à café électrique	12.764
1 Cinéma	13.231
Travaux de coiffure chez André Katcha, 9, rue du Cirque, Paris (8 ^e) (valeur 10.000 fr.)	2.744
1 Appareil photo	10.867
1 Appareil photo	3.936
1 Matelas pneumatique	16.254
Bon pour 1 paire de chaussures chez Laure, 15, rue de la Paix.	1.295
1 Statue	13.451
1 Poupée	10.660
1 Poupée	2.460
1 Poupée	16.661
1 Chapeau	2.420
1 Fourrure	12.933
1 Echarpe	14.977
1 Echarpe	1.732
1 Echarpe	2.365
1 Echarpe	14.832
1 Parapluie	13.543
1 Parapluie	644
1 Parapluie	10.955
1 Abonnement d'un an à « Réa-	

lités »	6.161
1 Abonnement d'un an, catégorie « 2 » à « France-Illustration ».	5.382
1 Abonnement de six mois, catégorie « A » à « Plaisir de France »	2.537
1 Abonnement de six mois aux « Cahiers du Jardin des Modes »	2.472
1 Abonnement de six mois aux « Arts Ménagers »	12.083
1 Abonnement de 2 mois, à « Femmes d'aujourd'hui »	4.289
1 —	14.012
1 —	9.513
1 —	12.182
1 —	9.181
1 Abonnement de deux mois à « Lectures d'aujourd'hui »	10.140
1 —	15.237
1 —	1.098
1 —	7.616
1 Abonnement de trois mois à « Tricots »	11.713
1 —	14.482
1 —	9.233
1 —	1.789
1 —	9.170
1 Bon pour soins de visage chez Olga Braun, 11 bis, av. V.-Hugo.	16.259
1 Bon pour 1 manucure chez Olga Braun	515
1 Bon pour 1 pédicure chez Olga Braun	8.378
	12.151

Exposition de la Résistance de la Libération et de la Déportation

29, RUE D'ULM PARIS-5^e

L'Exposition de la Résistance, de la Libération et de la Déportation, dont nous vous avons déjà parlé dans notre bulletin d'octobre, a été inaugurée le 9 novembre.

Cette Exposition strictement historique, n'a aucun caractère de polémique ou de propagande. Les documents les plus précieux et les plus émouvants s'y trouvent rassemblés. Près de deux cents préteurs ont répondu à l'appel des organisateurs.

L'Exposition a été organisée par le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, dans le cadre des cérémonies

du dixième anniversaire de la libération. L'action de la Résistance et les épisodes de la Libération sont évoqués tout d'abord.

Dans la salle consacrée à la Déportation, le visiteur, grâce à des photographies impressionnantes, des plans et des cartes, des documents allemands, et de multiples objets ayant appartenu aux « Concentrationnaires » pourra suivre le chemin de croix que ceux-ci ont gravi, depuis la chambre de tortures et les camps d'internement, par les convois et les blocks de quarantaine, jusqu'aux Kommandos, aux usines secrètes, aux reviers et aux fours crématoires.

Spécialement destinée aux « Jeunes », cette exposition leur permet de mieux comprendre ce que fut cette douloureuse et glorieuse page de notre Histoire. Les élèves de nos lycées et de nos écoles qui en expriment le désir, accompagnés de leurs maîtres et guidés par les organisateurs de l'exposition, assistent tout d'abord à l'un des grands films que vous connaissez toutes : *Bataille du Rail*, *Rome ville ouverte*, *la Dernière Etape*, etc. Mis en état de réceptivité par ces images, ils s'arrêtent devant les portraits des grands fusillés de nos réseaux, des martyrs des camps nazis. Leurs jeunes visages au moment où ils retrouvent, à la porte du Musée Pédagogique, la lumière du jour et la sécurité d'une vie normale, montrent à quel point ils sont émus. Certains avouent découvrir ce que fut la mort lente, les tortures de leurs ainés, et nous, les ainés, nous étonnons du fossé qui sépare déjà la génération qui monte de la nôtre.

La piété, le sérieux, l'intelligence avec lesquels cette Exposition a été organisée, sont dignes des plus grands éloges. Elle représente une nécessité et nous le comprenons mieux encore en face de ces enfants, pâles d'émotion, qui lèvent les yeux vers nous pour nous demander le pourquoi de semblables martyres.

N.B. — L'exposition est ouverte tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (sauf les mardi et dimanche matin); la salle de cinéma est en outre fermée le jeudi; le prix d'entrée est de 100 francs pour les trois salles (50 francs pour les étudiants, les membres de l'enseignement, les déportés).

Elle sera fermée le jour de Noël et le Jour de l'An et définitivement le 9 janvier.

G. FERRIERES.

HP 4616

LE SERVICE SOCIAL EST A VOTRE SERVICE

Une nouvelle circulaire ministérielle du 24 novembre 1954 apporte une solution à la longue attente qui précède la convocation devant la Commission Spéciale. Cette circulaire précise en effet que, dès l'option pour la Commission Spéciale, le dossier sera soumis à la Commission de Réforme dont relève le domicile de l'intéressé. Cette Commission statuera sur pièces et délivrera un titre d'allocation provisoire d'attente qui permettra l'envoi immédiat des modèles. Ainsi, les intéressés continueront à toucher une pension et à bénéficier, sans aucune difficulté, de leur carte d'invalidité ainsi que de leur carnet de soins.

Pour répondre à une question qui m'a été plusieurs fois posée, je vous rappelle qu'il n'existe pas de maison de repos spéciale pour les anciennes déportées.

Toutefois, il nous est facile de vous obtenir un placement. Il suffit de fournir un certificat médical précisant le lieu d'élection du séjour envisagé et sa durée. Munies de ce certificat, nous pouvons vous obtenir une prise en charge de l'Office Départemental des Anciens Combattants, et vous trouver l'établissement désiré.

A ce propos, nous nous permettons de vous rappeler qu'il convient de faire très attention pour vos prises en charge et le remboursement des soins et ordonnances. Celles qui sont en même temps assurées sociales et réformées ne doivent jamais utiliser la Sécurité Sociale pour les maladies citées sur le procès-verbal de réforme. Autrement, la caisse de Sécurité Sociale où elles sont inscrites leur demanderait la restitution du remboursement qu'elle aurait effectué.

N'hésitez pas à nous écrire pour tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires.

Connaissez-vous, parmi les anciennes déportées, des bénéficiaires de l'allocation n° 8 aux Grands Invalides ?

Il faut, pour avoir droit à cette allocation, que la pension totalise une invalidité d'au moins 200 %, calculée par addition des taux d'invalidité afférents aux diverses infirmités. Cette allocation

est majorée de 100 % pour les aveugles et de 50 % pour les paraplégiques et les amputés. Le point de départ de l'application de ces nouvelles dispositions a été fixé au 1^{er} mai 1954.

L'attribution de cette allocation n° 8 a lieu :

1^o D'office :

a) lorsque les droits s'ouvrent après le 1^{er} mai 1954;

b) lorsque les droits se rattachent à une pension antérieure non encore concédée au moment où les services liquidateurs ont appliqué les nouvelles conditions d'attribution de l'allocation n° 8;

2^o Sur demande des intéressés lorsque la pension a été concédée avant le 1^{er} mai 1954. (Nous pourrons vous fournir éventuellement un modèle de cette demande.)

Nous avons déjà reçu, de beaucoup d'entre vous, des vœux pour l'année 1955. Nous tenons à vous dire combien nous sommes touchées des témoignages d'amitié que vous prodiguez au Service Social, ce qui encourage la nouvelle équipe, plus encore que le sentiment du devoir, à faire tout son possible pour vous aider. Est-il besoin d'exprimer, en retour, les vœux que nous formons pour vous, de tout cœur, en cette année nouvelle ?

Nous vous souhaitons en particulier une meilleure santé et pour que notre désir ait de meilleures chances de se réaliser, nous vous rappelons que, dans le courant du mois de janvier, celles d'entre vous qui sont pensionnées pour infirmités donnant droit à des cures thermales devront penser à déposer leurs demandes.

L'Assistante Sociale.

ECHANGE D'APPARTEMENT

Mme Heurdier échangerait appartement à Nancy (50 m. de la Gare) comprenant 4 pièces principales, cuisine, entrée, W.C., eau, gaz, électricité, grenier, loyer mensuel 2.144 fr. plus augmentations semestrielles suivant la surf. corrigée, contre à Paris, quartier indifférent (de préférence 18^e arrondissement) appartement clair se composant de 2 pièces indépendantes, cuisine, entrée, W.C.

COTISATIONS

De nombreuses camarades ne nous ayant pas encore fait parvenir le montant de leur cotisation pour l'année 1954 (300 fr. minimum), nous insérons dans ce Bulletin une formule de mandat-carte de versement à notre compte Chèque postaux.

Celles ayant déjà versé leur cotisation pourront utiliser cet imprimé pour la cotisation de 1955.

D'avance nous les remercions.

POUVOIR

Nous prions les camarades qui ne pourront pas assister à l'Assemblée générale, de faire parvenir le pouvoir ci-inclus dans le présent Bulletin, soit à leur déléguée, soit au siège de l'Association.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce pouvoir servira de billet pour le tirage de la tombola dont le lot d'une valeur de 30.000 fr. est un séjour forfaitaire de repos. Vous avez donc tout intérêt à ne pas négliger d'envoyer votre pouvoir.

Vie de nos sections

SECTION DE MAINE-ET-LOIRE

Bravant l'humidité, le brouillard et le froid, les camarades sont venues nombreuses à la réunion annuelle qui a eu lieu le dimanche 21 novembre 1954, à l'Hôtel Saint-Julien, place du Ralliement.

Etaient présentes :

Pour le département de Maine-et-Loire : Mmes Boisnault, Boucher, Bowman, Châtelain, Dean, Fontaine, Fort, Mme Gaullier, Mme Grazélie, Mme Letourneau, Mmes Manceau, Oger Persigand, Mme Poilane, Mme Revers.

Pour le département de la Vienne : Mmes Briault, Bruneau, Jallais, Pelletier.

Excusées : Mmes Alis-Marchand, Forest, Icardi, Blouma.

Quelle joie de se revoir ! Les conversations étaient animées dans tous les coins. On a tant de choses à se dire et on se voit si peu.

Il fallut interrompre les effusions et les causeries pour écouter la lecture des questions intéressant particulièrement les déportées et les rapports résumant l'activité et l'état du budget de la section.

Puis la déléguée donna quelques renseignements sur les camarades isolées qui ne sont jamais oubliées : Mme Charrier-François, à Alençon, Mme Coillot, aux Sables, Mme Gardy, à Maubeuge, Mme Gobillard, à Paris, Mme Rouget, à Genève. La section leur envoie son meilleur souvenir et sera toujours enchantée d'avoir de leurs nouvelles.

On procéda ensuite au remplacement de Mmes Tourguenoff et Bowman démissionnaires pour raison de santé. Les camarades remercièrent vivement celles qui s'étaient dévouées depuis 1950 et donnèrent leur confiance à Mmes Marie et Revers, deux jeunes camarades dynamiques qui, certainement, feront de leur mieux pour que l'A.D.I.R. continue à vivre dans ce coin de France.

Un délicieux goûter fut servi et les conversations reprirent de plus bel jusqu'à l'heure du départ.

On se quitta emportant une impression réconfortante de cette réunion d'amitié et la certitude que l'A.D.I.R. fidèle à sa mission d'entraide, travaille sans relâche pour les déportées.

AVIS

Par définition, les trésoriers et comptables passent pour gente empoisonnante, tâtilloïne et récriminatrice. Je ne saurai manquer à ces honorables traditions et en profite pour vous entretenir d'une manière peu divertissante.

L'A.D.I.R. vous le savez, consacre 43 à 45 % de son budget annuel au service des adhérentes, tant en dons qu'en prêts. Ceux-ci sont engagés avec accord des intéressées pour un laps de temps limité.

Mais il est évident que cet effort ne pourra être continué, à moins que les bénéficiaires elles-mêmes n'y aident; notamment en s'efforçant de tenir leurs engagements d'une manière stricte. En effet, malgré tout l'ordre, toute l'économie du Bureau et du Conseil d'administration, il deviendrait assez rapidement impossible de continuer l'œuvre d'entraide entreprise si les prêts n'étaient normalement remboursés. Aussi, ne saurais-je trop insister en ce sens. Chères Amies qu'il me peine infiniment de rappeler ainsi à l'ordre — alors que je n'ignore pas combien il est difficile pour

beaucoup d'entre vous de respecter les échéances fixées. Il est pourtant d'un intérêt primordial que l'Association puisse, vis-à-vis des divers contrôles financiers auxquels elle est soumise, justifier des rentrées des prêts, prouvant une gestion saine et par là même influant sur les subventions qui lui sont allouées.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour insister également sur l'intérêt qu'il y a à ce que les adhérentes s'acquittent de leur cotisation de l'année, d'une part parce que les ressources s'en trouvent augmentées, d'autre part, parce que c'est la preuve essentielle de la vitalité de l'association et que cela aussi est d'un poids certain pour l'attribution et surtout la quotité des subventions officielles.

Merci à toutes pour l'aide que je reçois journallement dans l'accomplissement de la tâche assez ingrate de trésorière et que j'espère que vous lui continuerez avec autant de bonne camaraderie et gentillesse.

La Trésorière :
M. LANSAC.

Congrès international de la pathologie des déportés

Nous commençons à publier dans ce numéro, ainsi que nous vous l'annonçons dans notre précédent Bulletin, le compte rendu aussi détaillé que possible des travaux du premier Congrès International de la Pathologie des Déportés, qui a eu lieu à la Faculté de Médecine de Paris, les 4 et 5 octobre derniers.

Le format de « Voix et Visages » ne nous permet malheureusement pas de vous donner en extenso les rapports des conférenciers qui ont bien voulu apporter leur contribution à la pathologie des déportés. Nous nous bornerons à vous communiquer les conclusions et d'importants extraits des principaux exposés.

G. FERRIERES.

TUBERCULOSE ET DEPORTATION

par M. le docteur VIC-DUPONT
médecin-assistant des hôpitaux.

Conclusions. — Dans les camps de concentration, la tuberculose pulmonaire était la grande complication de la misère physiologique ainsi qu'en font foi les observations anatomiques et cliniques effectuées sur les lieux mêmes de la déportation, et les examens radiologiques systématiques pratiqués par le docteur Pierre-Bourgeois lors du rapatriement.

Les formes aiguës, rapidement extensives, étaient les plus fréquentes, mais chez les malades qui purent être hospitalisés précocement, ou soustraits au travail forcé, un certain nombre d'évolutions favorables ont permis une démonstration expérimentale de la responsabilité de la dénutrition, de l'efficacité de la cure hygiénico-diététique, et de la réalité de facteurs constitutionnels de résistance à l'infection bacillaire.

Les tuberculoses tardives, graves, ou plus souvent atténuées, sont environ cinq fois plus fréquentes chez les anciens déportés que pour l'ensemble de la population. Ces faits constituent un phénomène surprenant, à moins d'admettre que dans son ensemble la pathologie tardive des déportés ne soit l'écho de la pathologie concentrationnaire.

Le substratum de cette « pathologie en écho » est, pour une part certaine, pour une autre hypothétique.

La réalité de désordres psychiques résiduels entraînant une vie déséquilibrée, une mauvaise réadaptation sociale, et comportant un état d'anxiété souvent très pénible n'est pas discutée. Il en est de même de troubles métaboliques avec carence d'absorption gastrique et intestinale. Par contre, un déficit fonctionnel plus général intéressant au premier chef le système neuro-endocrinien, hérité des lésions carentielles de la déportation, n'est pas démontré, mais nous paraît vraisemblable.

Telles sont pour nous, avec une réserve pour la troisième, les trois composantes du terrain déporté. C'est un terrain fragile et particulièrement propice au développement de la tuberculose. L'on était certes autorisé à penser que les sujets qui avaient traversé les épreuves des camps, sans être atteints par le bacille de Koch, avaient fait à son égard la preuve d'une immunité définitive, mais on sait le caractère inconstant de l'immunité tuberculeuse, sa réalité, mais aussi ses fléchissements imprévisibles, particulièrement dangereux chez les être déficients que sont les anciens déportés.

Vues sous ce jour, les tuberculoses tardives cessent de nous étonner. Elles sont justement pensionnées. Elles relèvent enfin d'une thérapeutique particulière :

— thérapeutique étiologique et préventive comportant une existence sans fatigues excessives, une activité sociale régulière et ordonnée, une alimentation saine, et enfin des examens radiographiques systématiques, au minimum annuels;

— thérapeutique curative, elle doit évidemment faire appel à toutes les ressources modernes de l'antibiothérapie et de la collapsothérapie, mais la cure de repos est ici essentielle.

LES SEQUELLES ENDOCRINIENNES ET NUTRITIONNELLES DE LA DEPORTATION

Rapport de M. le professeur Gilbert-Dreyfus, ancien déporté-résistant :

Causes :

1) Sous-alimentation confinant à la famine;

2) Travaux forcés sans repos compensateur, promiscuité et encombrement des dortoirs;

3) Violences et brutalités sous la menace d'un danger permanent, et chocs émotionnels presque ininterrompus dans une atmosphère d'angoisse;

4) Fréquence des infections et des troubles digestifs — ces éléments primordiaux laissaient prévoir qu'au cours de la vie concentrationnaire, devaient électivement pâtrir :

— l'hypothalamus où voisinent les centres de la vie végétative, ceux des instincts élémentaires et ceux qui commandent aux différents métabolismes — donc à l'équilibre nutritif;

— et les glandes endocrines dont le parenchyme fragile en fait des proies toutes désignées à l'inanition et qui, selon l'expression de Loepel, peuvent elles aussi mourir de faim.

M. le professeur Gilbert-Dreyfus résume ainsi son exposé des troubles endocriniens :

« La sous-alimentation a déterminé une réduction anatomique et une déficience fonctionnelle de la plupart des glandes endocrines en raison du déficit d'apport de substances énergétiques nécessaires à la synthèse des hormones (la carence protidique entravant la formation de toutes les hormones poly-peptidiques : thyroxine, insuline et stimulines hypophysaires), et en raison aussi de la perturbation des stimuli physiologiques, neuro-endocriniens et inter-glandulaires. D'où cette atrophie thyroïdienne, cette faillite des gonades, cette involution hypophysaire avec tarissement de la thyro-stimuline, des gonado-stimulines et probablement de la somathormone, tarissement qui favorise à la fois l'atrophie des glandes correspondantes, les tendances à l'hypoglycémie et le catabolisme protidique. Mais de nombreux faits militent en faveur d'une involution hypophysaire incomplète et d'une suractivité partielle, en l'espèce l'exaltation, au moins pendant un temps, de l'action corticotrophique. On assistera donc dans une première phase à une hyper-secrétion d'ACTH, expliquant l'hypoplasie du cortex surrénal, selon le processus invoqué par Solye dans sa description de la réaction d'alarme, l'inanition jouant ici, au même titre que le froid et le surmenage, le rôle de facteur

stressant. La multiplication des cellules éosinophiles au sein du lobe antérieur, soulignée par Lamy et Lamotte, ne va pas à l'encontre de cette hypothèse, puisque nous savons aujourd'hui qu'elles sont précisément le lieu de production de l'ACTH. Sous l'influence de l'hyper-secrétion de l'ACTH, le cortex surrénal hyperplasié s'efforce de sécréter au maximum ses hormones protido-glycidiques du type cortisone. Un tel hyper-corticisme réactionnel fait figure de réaction de défense. Par une glycone-génèse accrue il maintient la glycémie à un niveau convenable, tout en précipitant le catabolisme protidique. C'est que le cortex est le seul parenchyme glandulaire nécessaire à la vie et, du point de vue finaliste, il paraît logique que l'organisme s'efforce de le maintenir en activité au détriment des autres fonctions endocriniennes, et notamment de celle des gonades dont l'activité est une activité de luxe. On assiste à un processus identique dans l'anorexie mentale, où l'ACTH continue d'être sécrété longtemps après que les autres stimulines sont entrées en sommeil. L'épuisement du cortex signifierait l'imminence d'un collapsus pré-agonique. »

« En regard des perturbations endocriniennes sévères observées au cours de la déportation, il est remarquable que la reprise d'une alimentation normale ait rapidement amené la réversibilité des phénomènes et le retour d'un équilibre hormonal satisfaisant; les séquelles endocriniennes patentées sont peu fréquentes chez les anciens déportés. »

« Insinués plus communs apparaissent les troubles permanents de la sphère sexuelle. Quoique l'aménorrhée ait disparu de façon constante, soit dès la Libération, soit après 1 à 6 mois de réalimentation, le cycle menstrual n'a pas toujours repris son aspect antérieur chez les anciennes déportées ayant dépassé la quarantaine; règles moins abondantes et plus espacées (surtout chez celles qui sont restées maigres et anxieuses); exagération des phénomènes pré-menstruels avec syndrome congestif du type hyperfolliculinique (recrudescence de la nervosité, gonflement des seins, gonflement général) chez celles qui ont versé dans l'obésité spongiosa. L'heure de la ménopause nous semble avoir parfois sonné un peu trop précocement chez certaines déportées; mais la majorité des déportées jeunes sont devenues enceintes rapidement après leur retour, et la frigidité persistante nous a paru rarissime. »

« La séquelle la plus fréquente de la déportation est représentée sans conteste par l'asthénie chronique des déportées : état de fatigue globale portant à la fois sur les fonctions végétatives et sur les fonctions de relation, aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine psychique.

« Dans sa forme habituelle elle se traduit par une fatigabilité physique (incapacité d'effectuer le moindre effort musculaire, parfois même de rester debout sans éprouver une sensation de débordement des jambes), intellectuelle (incapa-

cité de se concentrer, de fixer son attention, déficience de mémoire) et morale (émotivité accrue sautes d'humeur, irritabilité) accompagnée de troubles vaso-moteurs de troubles dyspeptiques, de palpitations, parfois de céphalées.

« Dans les formes graves il s'y ajoute l'impuissance sexuelle, des préoccupations hypocondriaques, des angoisses et des insomnies, un sentiment de déchéance, des ruminations mentales (Targowld).

« Mais, répétons-le pour conclure, en dépit des apparences, ce syndrome ne comporte aucune composante surrenalienne, thyroïdienne et gonadique susceptible d'être mise en évidence. »

Séquelles nutritionnelles.

« Dans les camps, le diabète sucré était inconnu. Certains diabétiques acidosiques sont morts dès leur arrivée du fait de la privation subite d'insuline; mais tous ceux dont la tolérance hydro-carbonée était encore notable sont demeurés aglycosuriques pendant leur internement. L'odeur acétonique de l'haleine, si commune chez les faméliques, traduit une cétose de jeûne absolument étrangère à tout processus diabétique. Ultérieurement, la rareté relative du diabète sucré chez les anciens déportés mérite d'être soulignée comme celle de la goutte. Les maladies de surcharge semblent devoir les épargner. Au contraire, la persistance, pendant un ou deux ans après la Libération, d'une glycémie basse ne nous a pas paru rare chez les anciens dénutris, déportés ou non.

« A l'inverse, un régime aussi dépourvu de protides aurait dû, selon la théorie américaine actuellement en vogue, multiplier les cas de cirrhose du foie chez les déportés soumis à une incarcération prolongée. Peut-être la mise au repos forcée de la glande hépatique du fait de la sous-alimentation globale, et singulièrement la privation de lipides, les a-t-elle protégés contre la cirrhose. Toujours est-il qu'elle ne s'observe pas chez les anciens déportés, au moins les non-alcooliques. Tout au plus se plaignent-ils d'une digestion difficile des graisses cuites, du chocolat, des plats de haut goût, qui traduit vraisemblablement une paresse persistante des fonctions du foie.

« Même si l'on en exclut les rhumatismes chroniques qui méritent de faire l'objet d'une étude séparée, c'est bien au cadre des maladies de la nutrition qu'appartient la décalcification osseuse, substratum des ostéopathies de famine dont Decouf, Coste, de Gennes, Charles Richet, Justin-Besançon, etc., ont rapporté de nombreux exemples pendant l'occupation. La décalcification rachidienne, avec ses algies dorso-lombaires et sa douleur à la percussion des épiphyses épineuses, se traduit radiologiquement par une transparence diffuse de la colonne qui ferait croire qu'il s'agit d'un mauvais cliché. Cyphose, diminution de hauteur, puis déformation en diabolo des corps vertébraux, accompagnent souvent la décalcification vertébrale.

« Le squelette tout entier peut être touché et les aspects les plus divers : images pseudo-fracturaires du syndrome de Looser-Devray-Milkman (avec sa démarche de canard et la difficulté de se lever d'un siège lorsque sont atteintes les branches ischio et ilio-publiennes); ima-

ges de stries scalaires de Justin-Besançon; aspect bordé des os longs et des côtes; aspect feuilleté en gâteau de miel; aspect pseudo-kystique rappelant l'ostéose parathyroïdienne; aspect pagétique crâne microgéodique d'apparence sénile ou avec corticale en poils de brosse, comme dans la maladie de Cooley.

« Les déportés ont connu longtemps une propension aux fractures qui se consolidaient lentement. Beaucoup sont devenus des scolioïques. Beaucoup souffrent de crises douloureuses à l'effort et à la marche. Passé un certain âge, les anomalies osseuses se sont imparfaitement corrigées. La décalcification irréversible constitue l'une des séquelles objectives les plus répandues de la déportation.

« La maigreur constitue également une séquelle fréquente de la maladie concentrationnaire. Le poids physiologique étant par exemple de 70 kilos, il était descendu à 40 kilos; plusieurs années après le retour à une vie normale, il s'est stabilisé entre 60 et 65. Parfois la non-reprise du poids est due à la persistance de troubles digestifs : transit demeuré trop rapide, mauvaise assimilation liée à une reconstitution imparfaite de la muqueuse gastrique atrophie et surtout de la muqueuse intestinale dont le jeûne lèse les formations glandulaires, et décuple les villosités (Cori). La persistance, en dépit d'une alimentation excellente et copieuse, de ces troubles d'absorption a pu être mise biologiquement en évidence dans nombre de cas. Mais ailleurs, c'est l'appétit lui-même qui se montre en défaut. Certains déportés semblent, pour s'adapter aux souffrances de la famine, avoir anesthésié leur centre excitateur de l'appétit. Nous en connaissons qui sont morts de faim sans n'avoir plus faim. Lors de la Libération, tandis que leurs camarades se jetaient littéralement sur la nourriture au risque d'en mourir, quelques-uns des survivants étaient devenus anorexiques en vertu d'un processus physiologique très voisin de celui qui préside à l'anorexie mentale (sidération hypo-thalamique), quoique pathogéniquement fort différent. Ainsi troubles digestifs persistants et troubles de la régulation nerveuse de l'appétit se partagent la responsabilité des maigreurs post-concentrationnaires.

« Il est vraisemblable que c'est en raison d'un refus cellulaire d'une inhibition de tous les processus assimilateurs et métaboliques, que certains déportés, constituant une troisième catégorie de maigres, n'ont pu reprendre une once de poids lors de leur réalimentation. Mais ceux-là sont morts dès les premiers jours de la Libération, victimes d'une cachexie irréversible, semblable à celle du stade ultime de l'anorexie mentale. Aussi bien cette forme de maigreur n'a-t-elle hélas point laissé de séquelles.

« L'obésité post-concentrationnaire n'est pas non plus une rareté. Tantôt, surtout dans le sexe masculin où elle revêt une forme pléthorique, elle traduit une suralimentation déraisonnable associée à un certain degré de sédentarité imposée par l'asthénie. Voulant se rattraper de leur long jeûne forcé, les hommes jeunes à capacité digestive solide se sont livrés à des excès gastronomiques dont ils paient aujourd'hui le prix : essoufflement, fatigabilité cardiaque et tous les inconvénients

nients d'un poids notablement supérieur à la limite physiologique, car l'obésité n'est jamais, en dépit des préjugés, le signe d'une santé florissante. Tantôt il s'agit d'une obésité spongieuse (Gilbert-Dreyfus), apanage exclusif du sexe féminin, jadis désignée sous les termes aussi fantaisistes qu'imagés d'obésité anémique et d'anémie graisseuse. Cette obésité spongieuse n'est nullement liée à la polyphagie, l'appétit pouvant y être demeuré fort médiocre. Elle est source de mille maux car, à l'asthénie particulièrement pénible et à la dyspnée, s'associent presque constamment des troubles de l'humeur, de la volonté et du caractère, ainsi que des troubles menstruels. Cette obésité spongieuse se caractérise par son installation souvent rapide, sa topographie tronculaire inférieure, sa consistance cellulitaire avec phénomène de la peau d'orange et capitonnage des fesses, sa rétention liquide, dont témoigne une tendance à la soif et à l'oligurie avec bilan hydrique bénéficiaire. Parmi les stigmates endocriniens qui l'accompagnent, les anomalies menstruelles s'inscrivent en première ligne, et en particulier celles du syndrome hyperfolliculinique, chaque poussée de gonflement pré-menstruel s'inscrivant sur la courbe pondérale par un gain substantiel dont la survenue des règles n'aura pas entièrement raison. Ainsi, de mois en mois, la courbe du poids s'élève-t-elle par échelons.

« Nous avons montré le rôle des émotions, des traumatismes moraux et des chocs affectifs, des tracas, des insomnies, du surmenage physique dans la genèse de ces obésités paradoxales, d'essence souvent psycho-somatique, et leur attribuons volontiers une origine hypo-thalamique. On ne doit donc point s'étonner que les déportées aient payé un lourd tribut à cette affection. Certaines, en retrouvant leur équilibre nerveux, ont fini par se débarrasser de cet excédent pondéral qui, chez d'autres, est demeuré permanent, et les contraint à un régime restrictif déchloruré et à une thérapeutique diurétique subcontinue.

« *Au total* : quoique les glandes endocrines aient profondément souffert de la famine, leur parenchyme semble s'être intégralement réparé, et l'on n'observe guère de séquelles endocrinianes de la déportation. L'asthénie chronique des déportées n'apparaît pas d'origine glandulaire.

« Seuls les troubles persistants de la sphère sexuelle se montrent assez communs (aménorrhée définitive chez la femme de 40 ans, diminution de l'appétit et de la puissance sexuelle chez certains hommes), mais ne semblent pas d'essence hormonale.

« Les graves perturbations des différents métabolismes n'ont-elles non plus guère laissé de traces, si l'on met à part la décalcification osseuse irrémédiable des sujets ayant dépassé la quarantaine.

« Par contre, les agressions violentes et répétées subies par le système nerveux central ont engendré des états de déséquilibre permanent; et certains cas de « dysponerose » (obésité surtout féminine, maigreur dans les deux sexes qui, passé un certain âge, n'est plus reversible) paraissent imputables à une altération fonctionnelle durable de l'hypothalamus. »

(A suivre.)

AVANTAGES ACCORDÉS AUX A.C. & V.G.

SUITE ET FIN

— Sont exemptés de la taxe sur les chiens : a) les chiens d'aveugles; b) les chiens de pensionnés à 80 % et plus. (*Code des impôts*, art. 1496.)

— Sont dégrevés d'office de la contribution foncière communale sur les propriétés bâties, les bénéficiaires de l'art. 1398. (*Code des impôts*, art. 1525.)

— Sont dégrevés d'office de la taxe d'habitation communale, les bénéficiaires de l'art. 1435. (*Code des impôts*, art. 1527.)

— Ne sont pas assujettis à la taxe sur les pianos, les professeurs et accordeurs aveugles. (*Code des impôts*, art. 1529.)

— Taxe sur les domestiques (pour un seul domestique). N'y sont pas assujettis : 1^e les personnes âgées de plus de 65 ans; 2^e les invalides ou infirmes ne pouvant se passer de l'aide d'une tierce personne (celle-ci étant considérée comme domestique). Les pensionnés grands invalides à 100 % sont dispensés de justifications. (*Code des impôts*, art. 1533, 2^e b.)

— Sont exonérés de la taxe piscicole, les pensionnés de 85 % et plus (sauf pour la pêche au lancer). Ils sont, en outre, autorisés à pêcher sans adhérer à une association de pêche ou de pisciculture. (*Loi du 1-8-53*.)

— Les pensionnés ainsi que leurs guides sont exonérés de la taxe de séjour dans les stations thermales et climatiques, en en faisant la demande préalable. (*Loi du 24-9-19*.)

— Les pensionnés de 50 % et plus, bénéficiaires d'un héritage ou d'une donation, sont exonérés de la moitié des droits exigibles, avec un maximum de réduction de 100 000 fr. (*Art. 39, décret du 6-10-50*.)

— Sont exonérés de la taxe sur les postes de T.S.F., les aveugles, les pensionnés à 100 % et les pensionnés pour affections de l'oreille. Faire la demande d'exonération annuellement aux P.T.T. (*Art. 2, décret du 27-2-50*.)

— Ont droit à une réduction de 50 % sur l'abonnement téléphonique et de 50 % sur 40 communications par mois, les pensionnés 100 % 10 degrés, art. 10 et 12, ainsi que les aveugles à 100 %, art. 10. (*Art. 15, décret du 16-9-48*) Faire la demande aux P.T.T.

— A dater du 1^{er} janvier 1954, les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu sont autorisés à déduire dans la limite de 0,50 % du revenu imposable, les versements effectués à des œuvres reconnues d'utilité publique. De même pour les entreprises commerciales, dans la limite de 1/1000 de leur chiffre d'affaires. (*Art. 11, loi 54-817 du 14-8-54*.)

— Taxe sur les automobiles. Les pensionnés bénéficiaires du statut des grands invalides bénéficient d'une réduction de 50 % de la taxe pour leur voiture (de 8 à 11 CV).

FRANCHISE POSTALE.

Les enveloppes adressées comme ci-dessous, *sans désignation de service*, sont admises en franchise postale, mais la recommandation, s'il y a lieu, est à payer :

a) Lettres déposées dans n'importe quelle boîte de France ou de l'Union Française, adressées à :

M. le Président de la République, 55, rue du faubourg Saint-Honoré (8^e);

M. le Président de l'Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université (7^e);

M. le Président du Conseil de la République, 15, rue de Vaugirard (6^e);

M. le Président de l'Assemblée de l'Union française, Palais de Versailles;

M. le Président de l'Assemblée algérienne;

M. le Ministre des Affaires Économiques, 41, quai Branly;

M. le Ministre des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay (7^e);

M. le Ministre de l'Agriculture, 78, rue de Varenne (7^e);

M. le Ministre des Anciens Combattants, 37, rue de Bellechasse (7^e);

M. le Ministre du Commerce, 101, quai de Grenelle (7^e);

M. le Ministre de la Défense Nationale, 14, rue Saint-Dominique (7^e);

M. le Ministre de l'Education nationale, 110, rue de Grenelle (7^e);

M. le Ministre des Finances, palais du Louvre, 93, rue de Rivoli;

M. le Ministre du Budget, palais du Louvre, 93, rue Rivoli;

M. le Ministre de la France d'Outre-Mer, 27, rue Oudinot (7^e);

M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau (8^e);

M. le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, 13, place Vendôme (1^{er});

M. le Ministre des P.T.T., 20, avenue de Ségur (7^e);

M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, quai de Passy (16^e);

M. le Ministre de la Santé publique et de la Population, 7 et 18, rue de Tilsitt;

M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, 127, rue de Grenelle (7^e);

M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, 246, boulevard Saint-Germain (7^e);

M. le Secrétaire d'Etat à la Guerre, 231, boulevard Saint-Germain (7^e);

M. le Secrétaire d'Etat à l'Air, 26, boulevard Victor (15^e);

M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, 34, rue de Châteaudun;

M. le Secrétaire d'Etat aux Finances, palais du Louvre, 93, rue de Rivoli;

M. le Secrétaire d'Etat au Budget et à la Réforme fiscale, palais du Louvre, 93, rue de Rivoli;

M. le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Finances, 57, rue de Varenne (7^e);

M. le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la Fonction publique, 57, rue de Varenne (7^e);

M. le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, 58, rue de Varenne (7^e);

MM. les Sous-Sécrétaires d'Etat aux différents ministères;

M. le Chancelier de l'Ordre de la Libération, 5, rue François-I^{er};

M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, 64, rue de Lille;

M. le Gouverneur général de l'Algérie;

M. le Vice-Président du Conseil d'Etat, Palais Royal (1^{er});

M. le Président de la Cour supérieure d'arbitrage;

M. le Président du Contentieux au Conseil d'Etat, Palais Royal;

M. le Président de la Commission spéciale de cassation, adjointe au Conseil d'Etat, Palais Royal;

M. le Premier Président de la Cour des comptes, 13, rue Cambon;

M. le Premier Président de la Cour de cassation, Palais de Justice, 5, quai de l'Horloge;

M. le Premier Président de la Haute Cour de Justice;

M. le Procureur général de la Cour de Cassation, Palais de Justice, 5, quai de l'Horloge;

M. le Procureur général de la Cour des Comptes, 13, rue Cambon;

M. le Procureur général de la Haute Cour de Justice;

M. le Gouverneur militaire de Paris, Hôtel des Invalides (7^e);

M. le Commandant de la Place de Paris et du département de la Seine, Hôtel des Invalides (7^e);

M. le Préfet de Police à Paris, Hôtel de Ville (4^e);

M. le Directeur général des Contributions directes, 93, rue de Rivoli;

M. le Directeur général des Contributions indirectes, 93, rue de Rivoli;

M. le Directeur des Douanes, 93, rue de Rivoli;

M. le Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, 93, rue de Rivoli;

M. le Directeur général des Manufactures de l'Etat, 93, rue de Rivoli;

M. le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, 11, quai Conti;

M. le Directeur général des Eaux et Forêts, 1^{er} av. Lowendal (1^{er});

M. le Directeur de l'Administration de la Caisse d'Amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille;

M. le Président de la Commission chargée d'établir les listes des candidatures aux bureaux de tabacs, 93, rue de Rivoli;

M. le Président du Conseil des Prises;

M. le Commissaire du Gouvernement près le Conseil des Prises;

M. le Résident général de France à Tunis;

M. le Résident général de France au Maroc;

M. le Commandant de Corps d'armée, Hôtel des Invalides;

M. le Procureur général auprès de la Cour d'Appel, Palais de Justice;

M. le Commissaire du Gouvernement de la Cour de Justice de Paris;

M. le Procureur de la République, Palais de Justice;

C. C. P., 14, rue des Favorites;

Sécurité Sociale;

b) les lettres déposées dans le département de la Seine adressées à :

M. le Préfet de la Seine, Hôtel de Ville;

M. le Directeur de l'Assistance publique, 5, avenue Victoria;

M. le Procureur de la République, Palais de Justice;

c) les lettres déposées dans le département du Rhône, adressées à M. le Préfet du Rhône;

d) les lettres déposées dans le ressort du Commandement, adressées aux Commandants de Corps d'armée;

e) déposées dans le ressort de la Cour d'Appel adressées à :

M. le Procureur général de la Cour d'Appel;

M. le Commissaire du Gouvernement des Cours de Justice;

f) déposées dans le ressort de la Cour d'Assises adressées à M. le Procureur de la République;

g) déposées dans le ressort du Tribunal de Première Instance, adressées à M. le Procureur de la République.

Le Service administratif.

Carnet familial

MARIAGES

— M^{me} Raymonde Dréan a épousé M. Lionel Chatelain, fils de notre camarade Pauline Chatelain (Ravensbrück-Mauthausen). Angers, le 24 juillet 1954.
— M^{me} Suzanne Partensky a épousé M. Jean-Pierre Roux, petit-fils de notre camarade M^{me} Charles Roux, 22 décembre 1954.

NAISSANCES

— Elisabeth, deuxième petite-fille de notre camarade M^{me} Jane Vaillant. Nantes, le 25 septembre 1954.
— Dominique, fils de notre camarade M^{me} Plancherel née Fuhrmann. Fribourg (Suisse).
— Catherine Morineau, petite-fille de notre camarade M^{me} Antoinette Marie. Janvier 1954.
— Rémy, fils de notre camarade Suzan Longetti. Mesnil-le-Roi, 13 mars 1954.
— Yves, deuxième fils de notre camarade Colette Guérin-Néraud. Neuilly-sur-Seine, décembre 1954.

DECES

— M. Franquinet, père de notre camarade M^{me} Catherine Goetschel, vice-présidente de l'A.D.I.R. Paris, le 22 octobre 1954.
— M. Bracy, époux de notre camarade M^{me} Alexandrine Bracy. Bordeaux, le 21 septembre 1954.
— M^{me} Fontaine, mère de notre cam-

rade Marie Montaine. Bouillé-Ménard, juillet 1954.

— M. Pierre Serot, beau-père de notre camarade M^{me} Betty Serot. Le 16 novembre 1954.

M^{me} Barmoy, sœur de notre camarade M^{me} Claire Davinroy. Vincennes, le 29 novembre 1954.

DECORATIONS

— M. Thévenet, mari de notre camarade M^{me} Thévenet Emilienne, s'est vu attribuer par décret du 20 octobre 1954 la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur avec citation comportant l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

— Notre camarade M^{me} Coursières Sollange a été décorée de la Croix de la Légion d'Honneur.

DEMANDES D'EMPLOI

M^{me} Archippe Suzanne, fille de notre camarade M^{me} Archippe, cherche des leçons à donner ou tout autre travail (redouble une 1^{re} année de licence ès sciences), 65, rue Mouffetard, Paris (5^e).

Notre camarade M^{me} Kinderstuth, infirmière diplômée d'Etat, désirerait un emploi d'infirmière dans un service de Médecine du travail. 11, rue Boileau, à Nanterre (Seine).

— Notre camarade M^{me} Heurdier demande une gérance de fonds de commerce (appointée) ou un emploi de dame de compagnie. 3, avenue Foch, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

— Notre camarade M^{me} Larcher Madeleine aimeraient trouver une petit emploi chez un docteur (porte, téléphone, machine à écrire) ou dans une famille pour s'occuper d'une personne âgée ou d'enfants à sortir. Intendance D.M.M.S.H., 49, Bd Washington Val d'Or Saint-Claud (S.-et-O.).

Repas de Kommandos

Toutes nos camarades sont invitées à participer à nos repas de Kommandos en se faisant inscrire au plus tard huit jours avant les dates fixées comme suit :

— Déjeuner le dimanche 30 janvier 1955 pour toutes nos camarades à l'occasion de notre Assemblée générale.

— Diner le samedi 12 mars pour les 27.000.

— Diner le samedi 11 juin pour toutes nos camarades (dîner de fin d'année).

Ces repas auront lieu à la Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor.

— Nous rappelons à nos adhérentes que nous pouvons leur fournir : la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance (spécifier laquelle), la médaille de la France libérée, la croix du combattant, au prix de 225 fr. à domicile. Agrafe boutonnnière (pour les mêmes décos), 30 fr. à domicile. Insigne A.D.I.R. 100 fr. à domicile.

CHRONIQUE DES LIVRES

L'analyse du livre de Fanny MARETTE : « J'étais le n° 47.177 » et celle des « Lettres de Claire Girard » sera donné dans notre prochain bulletin.

Le Gérant-Responsable : G. FERRIÈRES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

aura lieu le
DIMANCHE 30 JANVIER 1955, A 9 HEURES

**MAISON DE LA MUTUALITÉ
24, Rue Saint-Victor — Paris-5^e**

LE SAMEDI 29 JANVIER A 15 HEURES REUNION DES DELEGUEES DE PROVINCE A NOTRE FOYER - 4, RUE GUYNEMER

Le samedi 29 janvier à 18 heures 30

Notre Association ranimera la "Flamme" à l'Arc de Triomphe

Nous invitons nos camarades à participer à cette cérémonie. Elles pourront : soit venir nous prendre au siège de l'Association, vers 17 h. 30, soit nous retrouver sous l'Arc de Triomphe à 18 h. 15.

Comme chaque année l'Assemblée Générale procèdera aux élections en vue du renouvellement du tiers du Conseil d'Administration.

Pour terminer, nous tirerons notre tombola habituelle. Les pouvoirs serviront de billets. Le lot d'une valeur de 30.000 fr. est un séjour forfaitaire de repos

A l'issue de l'Assemblée Générale, un déjeuner réunira les camarades qui le désireront le Dimanche 20 Janvier à 13 h. dans les salons de la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, Paris-5^e. Le prix du repas est de 700 fr. (vin, café, service compris).

Prière de s'inscrire avant le 20 Janvier à l'A. D. I. R.

A. D. I. R.

Assemblée Générale du 30 Janvier 1955

POUVOIR

Je soussignée M..... (1)

carte A.D.I.R. N°..... (1)

Adresse : (1)

donne pouvoir à M..... (1)

de voter à ma place.

Signature,

(1) Prière d'écrire en lettres majuscules,

Ce pouvoir servira pour le tirage de la loterie

CH. 1418 B

POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT

Etiquette extraite
du registre
n° 510

à un C/C postal

ORIGINE {

CADRE A

COUPON

DESTINÉ AU TITULAIRES
du C/C n°
0526606

MONTANT DU MANDAT

F.

Nom et adresse de l'expéditeur :

REmplir par l'EXPÉDITEUR

MANDAT DE LA SOMME DE (en lettres)

[Redacted]

A inscrire au compte courant
désigné ci-dessous :

Numéro et date d'émission (!)

PARIS c-c 5 266-06
ANC. DEPORTEES & INTERNÉES
DE LA RÉSISTANCE A.D.I.R.
4 R. Guynemer - PARIS 6e

Répétez votre nom et votre
adresse au verso du mandat.
Inscrivez votre correspondan-
ce au verso du présent coupon.

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (voir au verso)

A DIRIGER SUR
le centre de chèques de

PARIS

Nom et adresse de l'expéditeur { M
de l'expéditeur { à

CORRESPONDANCE
DE LA PARTIE VERSANTE
avec le titulaire du compte

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE

Timbre spécial du centre de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire.

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS

(Art 591. G. - VII^e fascicule)

J. A. 005472.

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.